

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DORÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Val-David, à la salle communautaire (Église de Val-David) tenue le 29 juin 2019 à 9:00 AM.

Sont présents: Les membres du conseil d'administration : Gordon Miller, Roger Tessier, Mario Verrier, Lisa Hepburn, William Thornley, Maryse Caron, Lise Vallières.

*Gordon Miller (notre président) dirige l'assemblée assisté de Maryse Caron.

*une trentaine de membres.

- 1 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE** : 9:38, par Gordon Miller
- 2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** : nous avons déjà annoncé sur notre site web (www.associationlacdoré.org) l'ordre du jour et imprimé une vingtaine de feuilles.
- les membres du conseil se présentent et décrivent leurs fonctions.
Mireille Filion propose L'ODJ secondé par Caroline Woolrich
- 3 **Approbation du PV de l'AGA du 30 juin 2018: Caroline Woolrich** demande l'ajout de sa proposition#1 au PV (faite l'an dernier) proposition qui avait été acceptée lors de cette assemblée. (La proposition #1 est annexée à ce document).
Caroline propose l'ajout et Pierre-Emile Taillon seconde.
- 4 **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RÉALISATIONS**

Gordon Miller présente les réussites de cette année, et annonce la fin de notre mandat de 1 an

Informations sur nos Réalisations:

-création d'un sous-comité de travail avec la municipalité pour élaborer les Priorités du

Plan-Directeur . Notre but et notre priorité à tous: LA SANTÉ DU LAC

-mot de la mairesse: Cathy Poulin: elle parle de notre partenaire dans le but de mettre de l'avant les recommandations du Plan Directeur. « Actions de sensibilisation, respect de l'environnement, contrer les eaux de ruissellement, etc. »

-Gordon parle du projet relié à l'Auberge du Lac, qui est fermée depuis août 2018. Il a eu quelques rencontres avec l'investisseur.

L'investisseur parle d'un projet à suivre concernant la construction de multi-unités (appartements 3 1/2) . Gordon Miller ainsi que les membres du conseil avons rencontré l'investisseur pour avoir des précisions sur son projet. **Présentement il n'y a rien de concret.**

- **Mot** de la mairesse: Cathy Poulin, concernant l'Auberge, c'est un projet privé, le rôle de la municipalité concerne la vérification des lois concernant ce projet d'habitation. Elle favorise la construction de résidences (20 ??) ce qui serait plus avantageux plutôt que d'avoir un hôtel...M. Bourque, l'investisseur va créer un comité face à son projet.

-Mario parle de la plage de Ste-Agathe, il y a un problème relié au fait que la porte n'est presque jamais barrée. Il a fait une rencontre avec quelques membres du CA et quelques usagers de cette plage pour trouver une solution. Idée proposée, installer une porte magnétique. A suivre, pour voir la faisabilité ainsi que les coûts reliés à cette idée.

-Nous avons aussi engagé les services d'un avocat pour répondre à quelques questions d'ordre légal. Il s'agit de Manuel St-Aubin.

-Bill a procédé à la réparation de la plage Big Dock. Nous allons poursuivre des démarches pour avoir un estimé avec clôtures Paris, pour des réparations sur Jimmy, Little Dock et St-Charles.

-Lisa Hepburn la vice-présidente des membres, mentionne que l'association a un site web où nous trouvons plusieurs informations par exemple l'histoire du lac, les questions concernant l'environnement, etc. Les noms des usagers des plages et riverains ainsi que leurs adresses sont informatisées et on essaie de garder ces infos à jour.

-Lise Vallières: secrétaire pour l'APDL, elle prépare l'ordre du Jour en compagnie du président et fait ensuite le procès verbal de chaque réunion, il y en a eu 13 environ.

-Maryse Caron: Elle s'occupe de la gestion des finances de l'organisation.

-Roger Tessier est notre responsable sur la question de l'environnement du lac et notre représentant auprès de la municipalité pour le suivi du Plan Directeur. Il a aussi contribué à relater l'histoire du Lac Doré depuis 1912.

5 RAPPORT SUR L'ENVIRONNEMENT:

Roger Tessier nous fait lecture de son rapport et nous transmet des explications et recommandations pour ce qui est de la santé du lac. Il est question de faire une mosaïque des plantes du lac avec le CRE.

Tous les détails sur le rapport sur l'environnement, sont sur notre site web. :

www.associationlacdore.org

6 RAPPORT DU TRESORIER

Maryse Caron nous transmet les RÉSULTATS FINANCIERS pour l'année 2018-19. Elle nous en fait la lecture avec explications.

Ceux-ci sont détaillés sur notre site web :

www.associationlacdore.org

7 PERIODE DE QUESTIONS;

Plusieurs questions suivent sur: l'auberge du lac Doré, la santé du lac et le taux de phosphore dans celui-ci, les bassins de rétentions des eaux, les canards qui sont nourris par certaines personnes dans le lac, l'identification de plantes observées dans le lac (cela a été fait par Roger, et il s'agit d'une plante filamenteuses qui n'est pas problématique.) Et la végétalisation, où en est-on?

Il y a quelques propositions qui suivent concernant la durée du mandat du CA de l'APDL, ainsi que le nombre de représentants, on peut être davantage de représentants dans le CA, mais on préfère que le mandat demeure 1 an, pour éviter de faire peur aux gens qui craignent que ce soit trop long.

On demande aussi de la vigilance et de l'entraide face à la surveillance entre voisins.

8 ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020:

M.Gordon Miller se retire de la présidence.

Roger Tessier est réélu à l'environnement

Maryse Caron est réélue comme trésorière

Bill est réélu comme responsable des travaux généraux sur les plages et comme

responsable de la plage Big Dock

Lisa Hepburn est réélue comme représentante des membres.

Mario Verrier est réélu comme représentant des plages.

Lise Vallières est réélue comme secrétaire.

Caroline Woolrich est proposée par Maryse Caron et élue.

NOUS ALLONS TENIR UNE PREMIÈRE RENCONTRE LE 1 JUILLET POUR REDÉFINIR NOS
RÔLES ET FONCTIONS POUR NOTRE MANDAT 2019-2020

LE PRÉSIDENT DÉCLARE LA FIN DE L'ASSEMBLÉE.

Annexe :

Proposition # 1 - Soumis par Caroline Woolrich

- Attendu que des personnes non autorisées peuvent avoir accès au lac doré par le droit de passage si elles ne sont pas verrouillées.
- Attendu que ce projet a été proposé lors de l'AGA de 1992 et adopté lors de l'AGA 1993 suite à une recommandation spécifique formulée par la Compagnie d'assurance qui couvre l'Association et ses membres contre tout recours en responsabilité civile.
- Attendu que le nombre de personnes non autorisées ne diminuera pas en raison de la proximité du lac Golden au village de Val-David, à la piste cyclable et au parc Anne-Dufresne.
- Considérant l'effort et l'argent dépensé par l'association pour sauvegarder le lac et son environnement.
- Considérant l'effort et l'argent dépensés pour protéger les intérêts et la qualité de vie dans la région du lac.
- Considérant qu'il existe toujours le risque d'un accident qui pourrait entraîner des poursuites contre notre association.
- Considérant qu'il existe toujours un risque que le lac puisse être infecté par des plantes envahissantes introduites dans le lac à partir d'autres plans d'eau infectés.

Il est résolu que l'association (APLD) prenne les mesures nécessaires pour s'assurer que seules les personnes ayant un droit de passage décrit dans leur acte de vente ont accès aux plages appartenant à l'association.

1. Pour accomplir cette tâche, une clôture en mailles de chaîne entourant l'emprise de trois cotés sera maintenue par l'association. La hauteur recommandée est de 7 pieds. Le coté de la route de chaque clôture de plage aura une porte avec un mécanisme de verrouillage automatique.
2. Le verrou acheté par l'association utilisera une clé de type contrôle. L'association paiera et distribuera les clés à chaque personne avec droit de passage.
3. Par souci de vigilance, l'association changera le cadenas de toute plage où le pourcentage des « utilisateurs des droits de passage » est inférieur à 60%